



Randonnée sans difficulté permettant de découvrir une ancienne voie de chemin de fer et son tunnel ainsi qu'une curiosité géologique tout en profitant du patrimoine naturel de l'arrière pays héraultais.

Durée :	1h35	Difficulté :	Facile
Distance :	4.83km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	73m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	70m	Commune :	Saint-Pargoire (34230)
Point haut :	165m		
Point bas :	105m		

Description

Stationner le long de la D30, route de Villeveyrac. Il y a sur le bas-côté un large espace permettant le stationnement avant les premières maisons du village de Saint-Pargoire.

(D/A) Emprunter le sentier sur la gauche direction Sud-Est.

Continuer sur ce sentier et ignorer le premier croisement avec un autre sentier à gauche. Déboucher sur l'ancienne voie de chemin de fer et la suivre. Parvenir au carrefour avec une piste agricole, présence d'une maison abandonnée.

(1) Rester sur la voie de chemin de fer jusqu'à atteindre un tunnel. Passer dans le tunnel et environ 100m après sa sortie, tourner deux fois à droite pour prendre le sentier qui monte.

(2) En haut de la côte, au niveau du croisement, prendre le chemin de gauche qui passe devant une maison en ruine. Laisser partir deux chemins sur la gauche et continuer jusqu'à atteindre une bifurcation.

(3) Emprunter le chemin à droite qui permet de continuer à longer les vignes

Continuer sur ce sentier en gardant la même direction jusqu'à atteindre la maison abandonnée passée précédemment. Tourner à droite.

(1) Traverser l'ancienne voie de chemin de fer et suivre la route goudronnée qui monte en longeant le bois. Atteindre un large virage à droite.

(4) Quitter la route pour emprunter le sentier en face. Le suivre jusqu'à un croisement avec un chemin plus large à droite. À ce niveau se trouve l'Aven du Trou du Duc, un large trou naturel dans le sol.

Pour des raisons évidentes de sécurité, ne pas tenter de descendre dans le trou.

(5) Ignorer le chemin qui part à droite et continuer sur le petit sentier jusqu'à passer une ruine sur la gauche et atteindre, quelques mètres plus loin, la route D30.

Tourner à gauche pour longer la route jusqu'à atteindre le point de stationnement **(D/A)**.

Informations pratiques

Certaines zones pouvant être caillouteuses de bonnes chaussures sont nécessaires.

Le passage dans le tunnel requiert également une lampe de poche.

A proximité

Les principales attractions de cette randonnées sont le tunnel de l'ancienne voie de chemin de fer et l'Aven du Trou du Duc.

Cependant n'oubliez pas de prêter attention au paysage et à la géologie du lieu qui sont assez diversifiés sur ce parcours.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-l-aven-du-trou-du-duc/>

Points de passages

D/A Parking terre plein D30

N 43.526427° / E 3.542718° - alt. 126m - km 0

1 Carrefour voie ferrée

N 43.519908° / E 3.555176° - alt. 135m - km 1.3

2 Chemin à gauche

N 43.519915° / E 3.563123° - alt. 157m - km 2.35

3 Carrefour sentiers

N 43.517845° / E 3.559692° - alt. 151m - km 2.74

4 Carrefour route sentier

N 43.521906° / E 3.55307° - alt. 142m - km 3.51

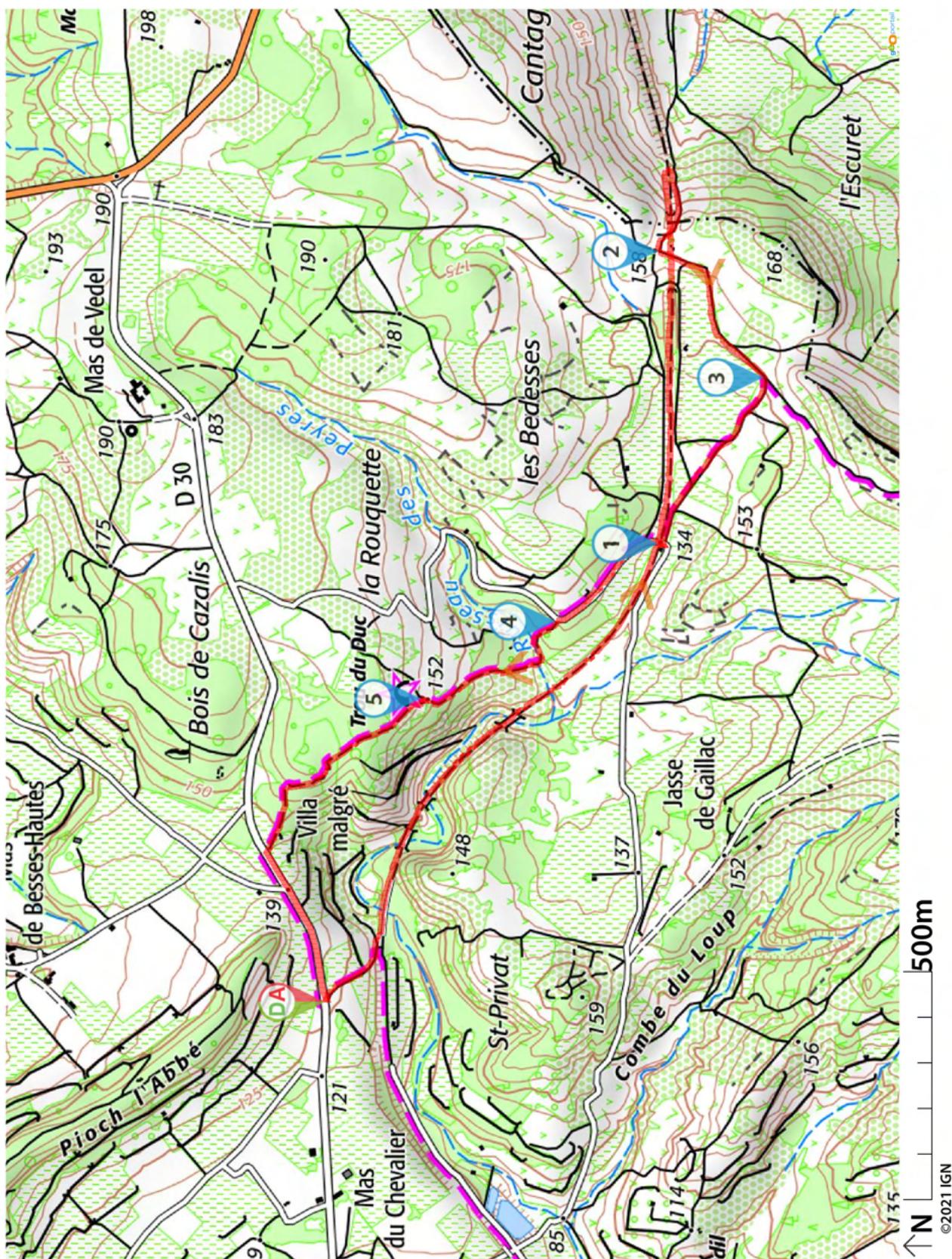
5 Aven du Trou du Duc

N 43.524543° / E 3.550964° - alt. 159m - km 3.93

D/A Parking terre plein D30

N 43.526378° / E 3.542711° - alt. 126m - km 4.83

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.